

TRIBUNAL de COMMERCE du HAVRE

DEPOT DU 31/5/2012

RCS 97 B/31 A/312

ADAM MAAD PEINTURE SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 48 000€

8 rue Serrurier

76620 LE HAVRE

RCS Le Havre 411 549 322

Rapport du commissaire à la transformation de la SARL en SAS

Présenté par :

Cabinet EXA AUDIT

COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE ROUEN

EXA AUDIT

SARL EXA AUDIT,

Société à responsabilité limitée de Commissariat aux comptes (Compagnie Régional de Rouen) au capital de 10 000 euros
RCS Le Havre 451 398 705 - Siret 451 398 705 00033 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 79 451 398 705

ADAM MAAD
PEINTURE SARL

*Rapport du commissaire à
la transformation de la
SARL en SAS*

Sommaire

1. Rapport du commissaire à la transformation	1
---	---

2

1. Rapport du commissaire à la transformation

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 Mai 2012, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



**ADAM MAAD
PEINTURE SARL**

*Rapport du commissaire à
la transformation de la
SARL en SAS*

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

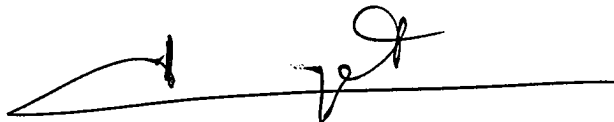
Fait à LE HAVRE, le 30 mai 2012

Cabinet EXA AUDIT

Représenté par

Jean-Paul LAUZET

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. Lauzet', written over a horizontal line.